

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Épinal (88000)

Réponses de Christophe Petit, au nom de la liste « EPINAL ENSEMBLE »

– le 25/02/2020 à 14:59 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 300 000 euros

En ce qui concerne le budget, la FUB recommande entre 10 et 25 euros par habitant et par an. Un budget de 300 000 euros pour Epinal serait donc le minimum recommandé.

- Un adjoint au Maire sera délégué aux mobilités douces et sera chargé de mettre en place un comité de pilotage du Plan vélo. Ce comité de pilotage réunira tous les mois des habitants, les associations, les CIQ, les commerçants, les représentants des entreprises et du personnel.

- La ville d'Épinal inscrira son action dans le « plan vélo & mobilités actives » et soumettra à l'appel à projet « Continuités cyclables » pour lequel un fond national de 50 M€ est prévu par l'état. L'intégralité des montants alloués sera affectée au développement de voies cyclables sécurisées.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Cf Action 1

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Les techniciens qui s'occupent de l'aménagement urbain doivent être formés afin de fournir des infrastructures adaptées à tous les usagers.

Le plan de formation des agents de la ville doit effectivement intégrer une formation spécifique vélo et mobilités douces. Les services de conciergerie de quartier seront également formés.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- quai de Dogneville
- rue de Nancy (en double-sens)
- rue St Michel
- Saut le Cerf
- grands axes de manière générale et rues fréquentées

Notre programme prévoit de commencer par la gare selon le même type de pistes séparées que vous préconisez. Nous étendrons les pistes selon les recommandations du comité de pilotage pour assurer le développement d'un réseau continu et cohérent avec les communes voisines et entre les quartiers.

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Le réseau existant mériterait d'être mieux signalé. Il est nécessaire de former un réseau continu et efficace (sans détour).

Notre programme prévoit le développement d'un réseau à partir de la gare et qui a vocation à s'étendre à toute la ville.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Le réseau cyclable spinalien sera raccordé à terme aux communes voisines dans le cadre d'un plan vélo piloté par la CAE.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je ne m'engage pas

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous devons développer la culture vélo tout en diminuant l'usage de la voiture.

Pour changer les habitudes, nous proposons de mettre en place des opérations « Mon quartier sans voiture » pour expérimenter et trouver des solutions.

Le comité de pilotage sera chargé de définir, avec les quartiers volontaires, des zones sans voiture sur une journée par mois. La récurrence de l'opération fait partie de la stratégie de modification de nos habitudes. Chacun pourra appréhender les avantages et le confort ainsi apporté. Le comité de pilotage sera chargé du suivi et de proposer les solutions à l'ensemble des problèmes à résoudre.

Seule une mise en situation réelle peut permettre de trouver ces solutions.

Nous vivons en territoire rural et la voiture doit garder sa place mais avec des solutions pratiques de parking en entrée de ville couplé à des navettes et des solutions de mobilité en libre-service.

Nous ne pouvons néanmoins pas nous engager à interdire la voiture dans les rues sans piste cyclables. Nous ne serions pas en mesure de tenir cet engagement même si nous partageons ce même objectif.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les rues résidentielles, les rues autour du centre-ville et les abords des écoles devraient être limités à 30 km/h.

Nous limiterons la vitesse à 30 km/h dans l'hypercentre, devant les écoles, et dans les rues résidentielle ayant manifesté cette volonté. Au-delà des aménagements, nous renforcerons les contrôles effectués par la police municipale et des radars pour veiller au respect de la limitation.

Action n°9 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne l'hypercentre et la presque-île.

La piétonisation de l'hypercentre et de la presque-île se fera en partie et progressivement.

Nous souhaitons faire de la rue des Minimes une rue exemplaire de végétalisation.

Notre objectif est que le riverains et les commerçants adoptent ce modèle et en viennent à le souhaiter pour leur propre rue par un retour d'expérience positif.

La piétonisation de l'intégralité de l'hypercentre ou de l'île ne fait pas partie de nos engagements.

Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les sas vélo doivent être accessibles via une bande cyclable d'au moins 10 mètres. Les double-sens cyclables doivent être signalés pour rappeler aux usagers (automobilistes comme cyclistes) que toutes les rues limitées à 30 km/h sont autorisées en double-sens cyclable.

Il existe déjà un marquage. Il sera étendu et renforcé.

Action n°11 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Encourager l'utilisation des parkings relais (avec navette) pour décongestionner le centre-ville.

Notre programme prévoit la création de parkings relais à l'entrée de la ville avec des navettes électriques pour relier le centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Les zones commerciales ainsi que toutes les administrations et établissements publics sont à traiter en priorité.

Il existe également des dispositifs temporaires adaptés aux événements ponctuels.

Notre programme va au-delà de l'action préconisée puisque nous prévoyons la création de garages sécurisés

Action n°13 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

La création de locaux à vélos dans les écoles et les équipements publics va de pair avec la création des pistes cyclables sécurisées.

Action n°14 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Nous sommes très favorables à cette mesure qui renforcera la sécurité des piétons en ne masquant pas les abords des passages piétons.

Action n°15 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

L'existence de locaux à vélos est le prolongement logique des pistes cyclables dans les immeubles d'habitation et les ERP.

Action n°16 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Ces associations peuvent accompagner la ville dans sa transition vers des mobilités plus douces.

Les associations de services vélo seront notamment aidées dans le cadre du soutien que nous escomptons apporter aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Beaucoup de personnes ne savent pas faire du vélo en ville et/ou se sentent en insécurité sur la route.

Notre programme prévoit le développement de la culture vélo notamment dans les écoles primaires.

Action n°18 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Christophe Petit se déplace régulièrement à vélo pour aller travailler ou dans le cadre de son mandat. C'est la meilleure solution pour respecter l'agenda d'un élu.

Action n°19 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Les agents municipaux sont déjà incités à se déplacer à vélo.

Action n°20 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Cela pourrait être en lien avec les Folles Journées du Vélo.

Un telle journée permettrait aux automobilistes de se rendre compte que d'autres moyens de déplacement sont possibles.

Cette action est inscrite dans notre programme sous l'appellation « mon quartier sans voiture ».

Nous devons développer la culture vélo tout en diminuant l'usage de la voiture.

Pour changer les habitudes, nous proposons de mettre en place des opérations « Mon quartier sans voiture » pour expérimenter et trouver des solutions.

Le comité de pilotage sera chargé de définir, avec les quartiers volontaires, des zones sans voiture sur une journée par mois.

La récurrence de l'opération fait partie de la stratégie de modification de nos habitudes. Chacun pourra appréhender les avantages et le confort ainsi apporté. Le comité de pilotage sera chargé du suivi et de proposer les solutions à l'ensemble des problèmes à résoudre.

Seule une mise en situation réelle peut permettre de trouver ces solutions.

Action n°21 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Le renforcement de la police municipale et de la police de l'environnement permettra de réprimer plus sévèrement le stationnement illicite sur les trottoirs et les pistes cyclables.

Action n°22 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Le développement d'une culture vélo et d'un respect mutuel entre les usagers des voies de circulation nécessitera aussi des campagnes de communication.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e